

## COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

### ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Grégoire Berche, Emeline Comby,  
Nancy Meschinet de Richemond, Magali Reghezza-Zitt

**Durée : 6 heures ; coefficient : 3**

233 candidat.e.s ont présenté l'épreuve de géographie en option à l'écrit et 227 copies ont été rendues. Les notes attribuées par le jury s'étalent de 1 à 20 et 101 copies (44,5%) atteignent ou dépassent la moyenne. Un peu plus de 20 % des copies reçoivent une note égale ou supérieure à 14.

Les candidat.e.s ont composé sur le sujet « Mondialisation, pouvoirs et contre-pouvoirs dans les territoires français ». Le sujet demandait de mobiliser une notion basique de la géographie, la mondialisation, qui, faut-il le rappeler, figure dans les programmes du secondaire, notamment de terminale. La difficulté résidait dans l'introduction de la notion de « contre-pouvoir », fréquemment ignorée ou maltraitée par les candidats, alors qu'elle figurait dans la lettre de cadrage. La qualité des devoirs de cette année est très sensiblement inférieure à celle de l'année précédente.

Le jury a tout d'abord été frappé par le niveau de français inquiétant d'une part non négligeable des copies. Nous demandons aux préparateurs d'insister sur la rédaction. Plus du tiers des copies sont écrites dans un français très approximatif : phrases trop longues, syntaxiquement incorrectes, avec des fautes d'orthographe à chaque ligne, etc. Certaines copies sont incompréhensibles à cause de l'expression écrite fautive. De plus, les candidat.e.s utilisent des notions très abstraites non maîtrisées (déterritorialisation, spatialité, territorialités), ce qui rend le propos extrêmement confus. Enfin, de nombreuses copies sont quasiment illisibles, tant elles sont mal calligraphiées.

Le jury a ensuite eu la désagréable surprise de constater que plus des deux tiers des copies ont eu du mal à définir les termes du sujet. Une part non négligeable de candidat.e.s n'ont même pas fait l'effort de rattacher vaguement leur propos aux termes du libellé si bien que pouvoirs, mondialisation et contre-pouvoirs ont disparu, parfois dès l'introduction ! Certain.e.s candidat.e.s ont même expliqué que le territoire revenait à parler de l'aménagement, des pouvoirs, des acteurs, et qu'ils traiteraient donc des aménagements et des acteurs ! Le jury rappelle que les concepts et notions en géographie ont un sens et que la rigueur dans leur utilisation est l'un des critères d'évaluation des copies. Il attend que chacun saisisse les différences de significations entre les termes mobilisés.

Le jury a été très étonné de voir que, alors qu'il était au centre du programme, le terme de pouvoir n'a pas été défini dans plus de la moitié des copies. Moins d'une copie sur dix a su définir contre-pouvoir et quasiment aucune n'a vu la différence entre *le* pouvoir et *les* pouvoirs. « Pouvoirs » a été au mieux confondu avec acteur, « contre-pouvoirs » avec conflits et opposition. Seul.e.s quelques candidat.e.s ont compris que certains acteurs cherchaient à devenir des contre-pouvoirs sans y parvenir. Des questions aussi élémentaires que la séparation des pouvoirs, l'accès inégal au pouvoir, les rapports de domination, les problèmes d'émancipation n'ont quasiment jamais été abordés.

Plus largement, plus des deux tiers des copies se sont contentées de livrer un patchwork d'exemples, d'extraits de manuels, de cours ou de corrigés (plus ou moins bien récités), la plupart du temps sans rapport avec le sujet. Quelle ne fut pas notre surprise de relire encore et

encore de (très) longs développements sur le patrimoine à Lyon, les calanques de Marseille, le PNN de Guyane (parfois de la Réunion), la plate-forme Delta 3. Le jury a par ailleurs dû lire à plusieurs reprises de fastidieux récits chronologiques de l'histoire de la décentralisation, plusieurs fois appelée reterritorialisation. De nombreuses copies semblent avoir récité un corrigé sur les acteurs de l'aménagement (réduits *in fine* à l'État), d'autres un cours sur les DROM, d'autres sur la mondialisation. Les copies qui n'ont pas utilisé l'exemple des « bonnets rouges » ou de la ZAD de Notre-Dame des Landes, souvent réduits à un court paragraphe sans réelle réflexion, se comptent sur les doigts d'une main. Ces deux exemples n'ont quasiment jamais été rattachés à la question des pouvoirs ou de la mondialisation. Ajoutons que rien n'oblige à citer les membres du jury, surtout pour leur prêter des propos qu'il ou elles n'ont pas tenus. Certains membres du jury ont ainsi appris qu'ils avaient inventé le concept de territoire, de gouvernance, de périphérie, d'environnement, etc. Plus généralement, si le jury apprécie le fait que les candidat.e.s lisent en dehors du cours et des manuels de base, encore faut-il que le nom des auteurs soit correctement orthographié, que le prénom et le genre des personnes soient respectés. Marc Lévy n'est pas un géographe et n'a jamais écrit de dictionnaire de géographie.

Enfin, de trop nombreuses copies sont truffées d'erreurs factuelles. Le jury doit ainsi faire part de sa perplexité lorsqu'il a pu lire que l'aéroport de Nice avait été construit pour intégrer la ville à la mondialisation, que la ville de Marseille avait été capitale mondiale de la culture, que la Réunion se trouvait dans le Pacifique ou que les DROM n'appartiendront jamais à la France métropolitaine (métropolisée ?), que l'autre nom des zones grises était les ZUS, etc. Le jury insiste sur le fait qu'il ne juge pas l'érudition. En revanche, il attend un minimum de connaissances élémentaires sur la géographie de la France. Il invite en particulier chacun à revoir les localisations des principales villes françaises, ainsi que leur orthographe. À cet égard, de nombreuses cartes de synthèse sont stupéfiantes : le « canal sous la Manche » part de Cherbourg, rebaptisé pour l'occasion Calais ; Metz et Nancy sont des villes voisines de Rennes et Nantes ; Brest est située dans la mer, Marseille à la place d'Avignon, Dunkerque à l'intérieur des terres ; Mayotte est devenue la Polynésie ; Toulouse se trouve sur la frontière espagnole, etc. Le jury rappelle que les représentations graphiques sont indispensables et que leur absence pèse dans l'évaluation d'une copie.

Si l'on revient à la question du programme, on ne peut que s'étonner de l'indigence de la culture politique de khâgneux littéraires, optionnaires d'histoire et de géographie, *a fortiori* dans une année électorale. Le bagage élémentaire de la citoyenneté est loin d'être acquis pour la majorité des candidat.e.s qui semblent ignorer l'existence de l'exécutif, du législatif et du judiciaire, le rôle des médias, des associations citoyennes ou des syndicats, des pouvoirs économiques, culturels, religieux, etc. Les pouvoirs sont réduits à l'État (le terme de pouvoir régalien est très rarement apparu), qui n'existe plus (*sic*) à cause de la mondialisation mais est omniprésent si l'on en croit les copies.

Le jury regrette particulièrement que le vocabulaire de base du programme ne soit pas suffisamment maîtrisé. Pouvoir est systématiquement remplacé par acteur, échelon administratif, État, puissance. Chaque terme a un sens précis et n'est pas forcément synonyme. Plusieurs copies ont parlé de gouvernance sans jamais définir le terme, ni le questionner : étant donné les contre-sens constatés, les candidats en ignoraient manifestement le sens. Gouvernement et gouvernance ne sont pas interchangeables. Conflit est confondu avec polémique. Acteurs n'est jamais défini et souvent mal compris. De plus, on rappelle que les territoires n'agissent pas, ne pensent pas, n'explorent pas, etc. Non, la mondialisation n'est pas un contre-pouvoir. Les pouvoirs sont portés par des personnes, des individus, des collectifs. Le jury note d'ailleurs que les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les actifs, les inactifs, les riches, les pauvres, bref, la diversité du corps social, n'existe pas dans les

copies. Les rapports des individus ou des groupes au pouvoir et leur capacité à se constituer en pouvoirs ou contre-pouvoirs ne sont pas interrogés.

Le vocabulaire de la géographie n'est pas mieux traité. Les candidat.e.s ignorent manifestement ce qu'est un territoire en géographie (la définition qui fait intervenir l'idée d'appropriation d'un espace par un pouvoir aurait pourtant pu être utilisée). Ils confondent espace et lieu. Le terme de réseau ne leur est pas familier (le jury s'est en outre souvent demandé ce que venaient faire les réseaux de transports dans les copies). La métropole au sens géographique est confondue avec le statut juridique issu de la loi MAPTAM, qui a donné lieu à de longues récitation. Le vocabulaire de l'urbain n'est pas acquis. La mondialisation est souvent réduite à un « phénomène » économique (le terme de processus n'est que rarement utilisé) que les candidat.e.s font remonter à Charles Quint, à la Seconde Guerre mondiale, à la CECA, et qui n'est jamais décrit dans son contenu. Le terme de ville mondiale est systématiquement confondu avec ville globale (alors même que les candidats citent Saskia Sassen !); métropolisation avec urbanisation ; urbanité avec urbanisation ; mondialisation avec compétitivité. Et que dire de la récurrence du terme de « mondialisme » associé à des affirmations bien mal inspirées sur l'uniformisation des territoires, la perte de la culture française ou la fin de l'État et des frontières, souvent contredites d'ailleurs dans la suite de la copie. Trop nombreux sont les devoirs qui accumulent les clichés, caricatures, raccourcis, voire carrément les erreurs et les contre-vérités. Les « faits alternatifs » n'ont pas leur place dans une copie de géographie.

Nous demandons par conséquent aux candidat.e.s de concentrer leurs efforts sur les définitions de base des concepts géographiques élémentaires. Le jury rappelle qu'il évalue la capacité du candidat à proposer une réflexion personnelle argumentée, appuyée sur un questionnement géographique qui mobilise le vocabulaire de base de la discipline. La rigueur et la précision dans l'usage des termes sont par conséquent des prérequis.

Enfin, le jury note avec satisfaction que la méthode de la dissertation est globalement acquise mais invite les candidats à travailler l'exercice. Il rappellera donc quelques fondamentaux méthodologiques, sur lesquels les candidats sont évalués.

L'introduction est la partie la moins bien maîtrisée des devoirs. Le jury rappelle d'abord que la définition des termes du sujet n'est pas facultative : les candidat.e.s qui n'ont pas défini les termes du sujet ont été d'autant plus pénalisés que la suite du devoir a montré que l'absence de définition correspondait à une méconnaissance des notions. Définir ne veut pas dire réciter plus ou moins habilement un extrait de dictionnaire ou de manuel (voire plusieurs extraits ce qui finit par rendre le propos illisible). Il ne s'agit pas non plus de juxtaposer de manière statique les définitions de chaque terme : c'est au contraire la mise en regard des mots du sujet, l'éclairage de l'un grâce aux autres. C'est cette mise en tension qui permet de proposer une articulation, une confrontation dynamique des notions, construisant ainsi une problématique originale et pertinente. Il ne s'agit pas non plus de digresser longuement sur toutes les significations possibles de notions généralement polysémiques. Les candidat.e.s doivent proposer une explicitation du terme pour faire émerger le problème posé par le sujet : il faut donc sélectionner dans la définition les éléments utiles à la démonstration. Les candidat.e.s sont en outre invité.e.s à conserver la même définition tout au long du devoir ou, lorsque cela est nécessaire, à préciser et infléchir cette définition de façon explicite. Le jury rappelle à cet égard qu'une problématique pose un problème scientifique, une interrogation qui sous-tend une contradiction, un paradoxe, une tension qui naît de la confrontation des mots clés du sujet. Ceci implique par exemple qu'une problématique qui ne reprend pas les termes clés du libellé est hors sujet. En outre, la construction de la problématique n'est pas le traitement du sujet ou la formulation d'une thèse. De nombreuses copies, même parmi les meilleures, formulent ainsi la réponse à la question qui n'est pas encore posée, puis posent la

question, puis reprennent la réponse en la divisant en trois parties pour présenter le plan. Certains devoirs répètent d'ailleurs, parfois à l'identique, sur tout le devoir, la même idée alors que la dissertation doit à l'inverse proposer une progression du raisonnement pour formuler, en conclusion, la réponse à la problématique proposée en introduction. Par ailleurs, la problématique ne peut être une question rhétorique, ou le libellé du sujet mis à la forme interrogative. Le jury s'interroge enfin sur les raisons qui ont poussé un nombre important de candidat.e.s à proposer deux ou trois problématiques dans leur introduction (sans d'ailleurs y répondre la plupart du temps).

En définitive, le jury conseille aux candidat.e.s de limiter la taille de l'introduction (certaines atteignent la copie double !) en évitant notamment les entrées en matière qui reprennent des citations de plusieurs lignes, souvent sans rapport avec le sujet, ou qui traitent une étude de cas en perdant de vue le libellé. Il leur recommande de bien travailler l'analyse du sujet en prêtant attention à la définition des mots-clés, au jeu des pluriels et singuliers, à l'ordre des mots, à la ponctuation. Les récitations indigestes de corrigés, qui vont parfois jusqu'à en recopier *in extenso* l'introduction, sont à proscrire. Enfin, si l'amorce peut être constituée par un exemple, cet exemple ne doit pas être récité pour lui-même : il ne faut retenir que ce qui lui permet d'éclairer le sujet et de poser le problème.

Le plan a généralement été annoncé, bien qu'il ne corresponde que rarement à la problématique énoncée. Si aucun plan type n'était attendu, il était bien sûr impossible de séparer les termes du sujet en consacrant d'un côté une partie aux impacts de la mondialisation sur les territoires et de l'autre une partie sur les pouvoirs dans les territoires en France. Un nombre surprenant de copies a consacré une (longue) première partie à l'aménagement du territoire en France, parfois depuis les rois de France, avec une (longue) récitation sur la mise en tourisme du Languedoc, les ports, les autoroutes, les aéroports, les parcs naturels, sans que le jury ne parvienne à saisir le lien entre ce catalogue statique et le sujet. Plusieurs copies ont choisi un plan dialectique qui les a conduites à se contredire d'une partie à l'autre (la mondialisation affaiblit les pouvoirs, la mondialisation les renforce, autre). Enfin, certains candidats ont présenté une typologie en dernière partie. Le jury rappelle ici que la typologie demande de présenter et de justifier les critères qui conduisent ensuite à la définition des types d'espaces ou de territoires. Ces types doivent être explicitement présentés puis illustrés par des exemples. La troisième partie ne peut pas être réduite à l'accumulation de trois études de cas. La difficulté était ici de conserver la mondialisation et les pouvoirs dans la typologie : toutes les copies qui ont présenté une typologie de l'insertion des territoires dans la mondialisation étaient hors sujet.

Concernant le développement, le jury invite les candidat.e.s à travailler systématiquement le rattachement au sujet dans la formulation, y compris dans le traitement des exemples. La disparition des mots-clés du libellé dans le corps du texte doit alerter les candidat.e.s sur le risque de hors sujet. Le mot « pouvoir » a ainsi souvent disparu après l'introduction. Il n'est même pas présent dans l'annonce du plan. « Mondialisation » disparaît dans une copie sur trois, « contre-pouvoir » dans une copie sur deux. À l'issue d'une année de préparation, les candidat.e.s doivent faire confiance à leur capacité de réflexion personnelle plutôt que tenter de se rassurer en plaçant des parties de corrigés ou de cours qui s'articulent mal avec le sujet posé.

Enfin, le jury rappelle que la conclusion n'est pas une partie facultative du devoir, pas plus que les productions graphiques. Il renvoie ici aux rapports des années précédentes.

Pour conclure, le jury note l'effort des candidat.e.s qui ont cherché à traiter le sujet. Ces derniers ont reçu d'excellentes notes. Conscients du travail fourni par l'ensemble des étudiant.e.s et des préparateurs.trices, nous espérons que les candidat.e.s travailleront dans les années prochaines l'expression française, l'analyse et le traitement du sujet, la rigueur et la

précision du vocabulaire, l'étude d'exemples concrets au service de la problématique et les productions graphiques.